



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 16 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 10 mars 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43  
Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de présents participant au vote : 37  
Nombre de procurations : 3

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Christine MARTIN	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Céline TONOT	Monsieur Jean DUBUET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Monique BAYARD
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Ludmila MONTEIRO	
Madame Claire TOMASELLI		
Monsieur Philippe LEMANCEAU		

### Membres absents :

Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Océane CHARRET- GODARD	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Guillaume RUET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**  
**Association Initiative 21 - Demande de subvention 2023**

L'association Initiative 21, créée fin 2001 par la Caisse des Dépôts et Consignations, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, le Conseil Général de Côte-d'Or et le Conseil Régional de Bourgogne, a pour objectif de détecter et de favoriser l'initiative de création d'entreprises en Côte-d'Or.

Le savoir-faire de cette plate-forme, composée de 6 permanents et de 400 bénévoles est reconnu par les partenaires financiers notamment bancaires. Il consiste à obtenir un effet de levier significatif sur l'obtention de prêts bancaires nécessaires à la réalisation et à la pérennité des créations et reprises d'entreprises (95 % à 3 ans des entreprises soutenues).

En 2020, Initiative 21 avait été retenue par la région Bourgogne Franche Comté pour la mise en place et la gestion des avances remboursables à destination des entreprises impactées par la crise sanitaire. Cet outil financier, issu du Pacte Territorial dont Dijon Métropole était partie prenante pour un montant de 250 000 €, était un complément aux aides directes gérées par la métropole. Ce fonds appelé « Fonds d'Avance Remboursable pour la Consolidation de Trésorerie (FARCT) » s'est terminé le 31/03/2022. Depuis le début de la campagne de cette aide d'urgence, 2.429.000 € d'avances auront été accordées sur le département dont 1.236.000 € aux seules entreprises de Dijon Métropole.

En 2022, dans le cadre de ses outils financiers habituels, Initiative 21 déclare avoir accompagné sur le territoire de Dijon Métropole un total de 212 porteurs de projet dont 91 ont été financés avec des prêts d'honneur à taux zéro pour un montant de 1 647 000 € avec 390 emplois maintenus.

Initiative 21 a par exemple financé la reprise de Bourgogne Escargots à Chevigny-Saint-Sauveur, leader mondial sur son marché. C'est à ce jour le projet le plus important en terme de plan de financement qu'Initiative 21 ait soutenu.

Par ailleurs, Initiative 21 rappelle qu'il joue un rôle important dans la mobilisation de ressources financières pour la constitution de ses fonds de prêts auprès de nombreuses institutions (Europe, État, Collectivités locales, financeurs privés). Cette collecte s'élève à plus de 5 700 000 € et est complétée par des lignes d'engagement mises à disposition par BPI France ainsi que par l'instruction des dossiers d'aides aux TPE réalisée pour le compte du Conseil régional.

Les outils financiers mis en place sont :

- 2 fonds de Prêts d'Honneur d'Initiative Côte-d'Or ;
- 3 lignes de prêts d'honneur de BPI France engagées par Initiative Côte-d'Or ;
- 4 avances remboursables de la région et la Prime à la Création Reprise dans les Territoires Fragiles (PCRTF).

En 2023, le budget de fonctionnement prévisionnel de l'association est de 434 060 €, conformément au plan de financement ci-joint. La Région participe à hauteur de 172 322 €. Le Département de Côte-d'Or n'apporte pas de financement. La CCI de Dijon a quant à elle baissé substantiellement sa participation de fonctionnement passant de 20.000 € en 2018 à 5.000 € en 2020 et 1.000 € à partir de 2021.

Les autres financements pour 199.738 € sont constitués des cotisations des membres, des dons des partenaires privés, de la valorisation du temps des bénévoles ainsi que de missions effectuées dans le cadre d'Appels à Projets nationaux auxquels Initiative 21 va candidater en 2023.

Pour lui permettre de conforter ses moyens d'accompagnement des entreprises en cette période de forte inflation, il est proposé d'attribuer à Initiative 21 comme l'année dernière une subvention de fonctionnement de 60 000 €, soit l'équivalent de la prise en charge de l'accompagnement minimum de 200 entreprises à hauteur de 300 € chacune.

Le versement interviendra selon les modalités définies dans la convention de financement à intervenir entre Dijon Métropole et l'Association Initiative 21.

**Le Bureau,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** une subvention de 60.000 € au titre de l'exercice 2023 à l'association Initiative 21 selon les modalités énoncées dans la convention jointe ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN      POUR : 40                              ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                             NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 3 PROCURATION(S)

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN